



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
15.05.2012

L'an deux mille douze et le vingt et un mai à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme BORELLO, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mme GALINIER, Mr GALINIÉ, Mmes PORTAL, THUEL.

N° 12/51

**Absents** : Mmes COMBES (excusée), DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), BONNÉ (excusée), Mr BÉNÉZECH (excusé), Mme CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO (excusé), DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU, Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**Secrétaire** : Mme GALINIER.

*Rapporteur : Monsieur Boudes*

**CESSION MATERIEL  
A L'ASSOCIATION  
COMMUNALE DE  
CHASSE  
D'ANDOUQUE**

La commune de Saint-Juéry est propriétaire d'une débroussailleuse figurant à l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire MAN 394. Cette débroussailleuse n'est plus utilisée par les services communaux.

L'Association communale de Chasse d'Andouque s'est porté acquéreur moyennant la somme de 400 €.

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE de céder à l'association communale de Chasse d'Andouque la débroussailleuse inscrite à l'inventaire de la commune sous le n° MAN 394, au prix de 400 €.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 juillet 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire